AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

221C2497
FR0010112524-FS0769

24 septembre 2021

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

NEXITY

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 21 septembre 2021, complété le 23 septembre, la société d'assurance mutuelle La Mondiale[1] (32 avenue Émile Zola, 59370 Mons-en-Barœul) a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 20 septembre 2021, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société NEXITY et détenir individuellement 2 806 487 actions représentant autant de droits de vote, soit 5,00%[2] du capital et des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions NEXITY sur le marché.

À cette occasion, le concert composé des sociétés La Mondiale[1], la société Crédit Mutuel Arkéa, la société par actions simplifiée New Port[4] et des dirigeants et cadres de la société NEXITY, n'a franchi aucun seuil et détient, au 20 septembre 2021, 12 339 203 actions représentant autant de droits de vote, soit 21,98% du capital et des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	**% capital et droits de vote**
Crédit Mutuel Arkéa	1 896 616	3,38
Suravenir	1 102 835	1,96
Total Crédit Mutuel Arkéa	**2 999 451**	**5,34**
New Port	2 872 611	5,12
Dirigeants et cadres	3 660 654	6,52
La Mondiale	2 806 487	5,00
Total concert	**12 339 203**	**21,98**

[1] Société d'assurance mutuelle (sise 32 avenue Émile Zola, 59370 Mons-en-Barœul) régie par le code des assurances, membre de la SGAM AG2R La Mondiale.
[2] 5,000001%
[3] Sur la base d'un capital composé de 56 129 724 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[4] Société détenue par des dirigeants et managers de NEXITY ainsi que d'anciens managers.